

*Direction générale du personnel
et de l'administration*

Décision du 5 juillet 2006 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

NOR : *EQU0611525S*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,
Vu l'arrêté du 8 août 2003 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;
Vu la décision du 11 septembre 2003 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;
Vu la proposition de l'organisation syndicale CGT,
Décide :

Article 1^{er}

Est nommé au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant titulaire du personnel :
M. Baille (Nicolas) en remplacement de M. Dupont (Jean-Pierre).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 5 juillet 2006.

Pour le ministre et par délégation :
*La directrice générale du
personnel
et de l'administration,*
H. Jacquot-Guimbal